



Véronique INGELS
Commissaire-Preneur

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Le Commissaire-Preneur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office du commissaire-preneur judiciaire qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

Les adjudicataires ont pris connaissance des conditions générales de la vente sur les lieux de l'exposition où elles ont été affichées, ainsi que dans les catalogues de vente où elles sont reproduites, et sont réputés les accepter sans réserve dès lors qu'ils portent une enchère.

DEROULEMENT DE LA VENTE :

La vente est faite au comptant et est conduite en euros. Le plus offrant et dernier enchérisseur est l'adjudicataire. Il s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt ou taxe exigible. Il doit justifier de son identité et de ses références bancaires. Les chèques et virements sont libellés en euros (€) à l'ordre de Maître Véronique INGELS (ventes judiciaires) ou Roanne enchères (ventes volontaires).

L'acheteur est censé agir pour son propre compte, sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par l'Etude. Celui-ci devra nous fournir sa pièce d'identité et un chèque de caution.

Le commissaire-preneur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis, se réservant le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots, de refuser toute enchère. En cas de contestation, elle se réserve la possibilité de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente, sans avoir à motiver ces choix.

Les enchères sont annoncées hors frais et hors taxe. Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ces derniers sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et rappelés par le commissaire-preneur au début de la vente.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet, et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

FRAIS EN SUS :

- Les montants « au marteau » s'entendent TTC, les frais en sus des enchères sont de
- 14.40 %** T.V.A incluse (soit 12 % HT) en judiciaire,
 - 20 %** en volontaire hormis les véhicules,
 - Les véhicules vendus en volontaire sont assortis de frais de 14,40% TTC et forfait de mise à disposition de **160 € TTC**.
 - Les achats via le live voient leurs frais majorés de **3,588%** TTC

MODES DE REGLEMENT ACCEPTEES :

- *en espèces* : jusqu'à 1000 € pour les professionnels et pour les particuliers résidents, jusqu'à 15000 € pour les particuliers non-résidents sur présentation de pièce d'identité et tous justificatifs.
- *par chèque* : **Chèque certifié ou lettre accreditive** pour tout achat supérieur à 1 500 €, uniquement tirés sur une banque française, jusqu'à concurrence de 23000 €, avec présentation de deux pièces d'identité. Aucune délivrance n'aura lieu avant encaissement définitif du chèque.
- *par carte bancaire*.
- *par virement bancaire* en euros : possible dans tous les cas, en particulier pour les montants supérieurs à 23000 € et pour les règlements des acquéreurs étrangers. Frais à la charge du donneur d'ordre. Aucun lot n'est délivré avant réception définitive des fonds sur le compte de l'étude.

IBAN : FR98 3000 2036 0000 0070 2216 E32

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : ETUDE DE MAITRE INGELS COMPTE CLIENTS

IBAN : FR90 3000 2036 0000 0070 2223 D19

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : SARL SVV ROANNE ENCHERES COMPTE CLIENTS

La loi 2011-900 du 29 Juillet 2011 rend obligatoire le paiement par chèque ou virement des métaux ferreux et non ferreux.

A **défaut de paiement**, une procédure de réitération d'enchères sera diligentée immédiatement. L'acquéreur défaillant sera poursuivi pour la différence constatée entre le montant de son achat et le montant de la revente sur folle-enchère, sans pouvoir prétendre à un excédent.

L'Etude est adhérente au Registre central de **prévention des impayés** des Commissaires-priseurs, auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Fressinet, 75016 PARIS.

EXPORT :

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai **d'un mois** pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation :

Les achats sont réglés TTC en totalité par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera **UNIQUEMENT** selon les conditions ci-dessous (l'absence d'un de ces documents empêche le remboursement) :

- Les marchandises doivent être exportées dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger.
- Réception de l'original de l'imprimé EX A avec la mention ECS SORTIE délivré par le transitaire ou les douanes.

EXPEDITION INTRACOMMUNAUTAIRE:

L'acquéreur règle ses achats en totalité (TVA incluse) par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera **UNIQUEMENT** selon les conditions ci-dessous (l'absence d'un de ces documents empêche le remboursement) :

- Les marchandises doivent être délivrées dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger, avec N° de TVA intracom.
- A l'enlèvement, le CMR tamponné par le transporteur et précisant les coordonnées de l'acquéreur.
- A l'arrivée des marchandises dans le pays de la C.E.E., une copie du CMR doit nous être adressé par mail, complété, daté et signé par l'expéditeur, le transporteur et le destinataire (case 22, 23 et 24 sur un document CMR type)

ORDRES D'ACHAT :

Le commissaire-priseur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés

-soit par écrit et accompagnés d'un chèque,

-soit sur interencheres.com, avec empreinte cb, relevé d'identité bancaire et copie recto verso d'une pièce d'identité.

La responsabilité du commissaire-priseur ne saurait en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où un ordre ne serait pas honoré, quelle que soit la cause de cette défaillance.

Lorsque plusieurs ordres d'achat d'un même montant sont enregistrés sur le même lot, préférence est donnée à l'ordre reçu le premier.

A montant équivalent, il sera donné préférence à une enchère en salle.

ENCHERES TELEPHONIQUES :

Uniquement pour les lots d'un montant minimum de 200 € : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de pièce d'identité, au plus tard 24 heures avant la vente. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non obtention de la ligne téléphonique.

ENCHERES EN LIGNE via www.interencheres-live.com:

Pour enchérir en ligne lors de ventes live, veuillez-vous préinscrire sur www.interencheres-live.com et renseigner les éléments relatifs à votre identité et à votre carte bancaire. Vous acceptez, de ce fait, que www.interencheres-live.com communique au commissaire-priseur tous ces renseignements. Le commissaire-priseur se réserve le droit de demander un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le commissaire-priseur, s'il le souhaite, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés comme susmentionnés.

GARANTIES ASSORTISSANT LES VENTES :

- **En judiciaire et ventes courantes :**

La vente est faite **sans garantie aucune** : il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les matériels, véhicules, marchandises sont vendus en l'état, sans autres accessoires que ceux présentés et les indications de qualité, années modèle, kilométrages, quantité, contenance, poids, titre, taille, ne sont fournis qu'à **titre indicatif**. L'acheteur fera son affaire des mises en conformité éventuelles des matériels acquis, sans que le commissaire-priseur puisse être mis en cause à quelque titre que ce soit.

Les armes ne sont délivrées à l'acquéreur qu'après inscription au livre de police du numéro de permis de port d'armes ou permis de chasse.

Les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction, il appartient à l'acquéreur de vérifier que ces marchandises répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur.

- **En vente prestige concernant les lots volontaires :**

les indications portées sur la liste de vente ou le catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation des lots et portés au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations et les accidents.

Les reproductions au catalogue ou sur Internet des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

DELIVRANCE DES LOTS :

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Les adjudicataires sont responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée. Les lots adjugés demeurent aux risques, frais et périls des adjudicataires alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement.

- Ventes judiciaires et ventes sur place ou sur désignation :

Les adjudicataires sont responsables des dommages causés ou subis à l'occasion du démontage et de l'enlèvement de leurs lots, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner aux matériels des autres adjudicataires ou aux bâtiments.

Enlèvements :

- Aux dates annoncées dans la publicité de la vente.

Les lots ne pourront être enlevés qu'après paiement effectif complet.

Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par virement international SWIFT.

En cas de paiement par chèque non certifié, le commissaire-priseur se réserve le droit de différer la délivrance des lots adjugés jusqu'à l'encaissement effectif du chèque. Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leurs achats ou encore de régler par carte bancaire.

Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés seront considérés comme abandonnés.

Les acheteurs qui ne seront pas en mesure d'enlever leurs achats au cours des plages horaires prévues à cet effet se verront facturés de la surveillance sur place et frais d'occupation des sols. Les rendez-vous ne seront fixés que contre un chèque en blanc signé à l'ordre de l'étude, qui sera complété après décompte du temps passé.

- Ventes prestige :

Les lots ne seront délivrés que contre bon mode de règlement et encaissement définitif du prix, quelle que soit la qualité de l'acquéreur, particulier ou professionnel. Les frais d'envoi, conditionnement ou de livraison feront l'objet d'un devis établi par Roanne enchères. L'acquéreur signera une décharge avant l'envoi, Roanne enchères décline toute responsabilité en cas de détérioration des lots en cours de transport. Il fera son affaire personnelle des démarches avec les services postaux ou le transporteur en cas d'avarie de transport.

GARDIENNAGE :

Il sera facturé 10 € HT par jours pour tout véhicule et 10 € HT par m³ et par mois pour toute marchandise ou objets meublants non enlevée dans les délais annoncés. La tolérance de gardiennage n'emporte pas la responsabilité de Roanne enchères en cas de vol ou détérioration des lots qui n'ont pas été enlevés par les acquéreurs.